Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers
Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 🖷 05 49 49 42 56
Centre-formation-notaire.fr
Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 🖷 02 47 66 19 01
✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 9 mai 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une nouvelle journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **JEUDI 7 Décembre** prochain à partir de **9h dans les locaux du CFPN de POITIERS** et qui sera animée par :

Madame Annie HAMMI

Et qui aura pour thème :

« LA PERCEPTION DES HONORAIRES»

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 28 Novembre prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS **(merci de faire un chèque par formation)**.

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du Jeudi 7 Décembre 2017 à POITIERS
Mme Annie HAMMI : LA PERCEPTION DES HONORAIRES

➔ Inscription de Maître Notaire à

➔ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail** :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

LA PERCEPTION DES HONORAIRES

Madame Annie HAMMI

Jeudi 7 décembre 2017 au CFPN de POITIERS

Public concerné : *Notaires, comptables-taxateurs et rédacteurs*

I – DEFINITION des HONORAIRES

Suite aux décrets et arrêtés du 26 février et modificatifs

- Décret Art. R444-2-5°
- Décret Art. annexe 4-9-I 4°

II – PRESTATIONS et CONVENTIONS CONCERNEES

Article L.444-1-3 du Code de Commerce :

Les consultations détachables

- Qu'est-ce qu'une consultation détachable ?
- Exemples de consultations rencontrées dans le notariat

Les négociations et transactions

- Conditions de perception

Les actes du domaine du droit des affaires

- Les conventions concernées

Les actes ne figurant pas au tableau 5

- Exemples d'actes concernés

III – CONDITIONS DE PERCEPTION

- Lettre de mission
- Convention d'honoraires

IV – DIFFERENTS MODES DE CALCULS DES HONORAIRES

- Rémunération calculée selon un pourcentage linéaire
- Rémunération établie proportionnellement au capital
- Rémunération forfaitaire
- Facturation au temps passé

V – CAS PRATIQUES

- Exemples de facturation honoraire
- Actes contenant à la fois des conventions tarifées et d'autres non

VI- QUESTIONS-REPONSES